



Association Estelle

Journée Internationale des enfants disparus

Texte de l'intervention d'Eric Mouzin

Petit déjeuner presse : Fondation pour l'Enfance

25 mai 2010

Ce soir, place de l'Hôtel de Ville, à partir de 17 h, nous associons nos énergies pour offrir à toutes les familles et associations la possibilité de se réunir et, je l'espère, de réfléchir au devenir et à l'évolution de nos mouvements.

La Fondation m'a demandé d'intervenir au cours de ce petit déjeuner presse sur les conséquences d'une disparition.
Je vais essayer d'aller au-delà du témoignage et d'esquisser le futur idéal.

Je suis en train de lire « L'homme sans gravité » du psychiatre et psychanalyste Charles MELMAN.
Cet ouvrage a trait à la Nouvelle Economie Psychique et aux nouvelles relations qui se mettent en place au sein de nos sociétés occidentales.
Rassurez vous je ne traiterai pas de l'aspect psychanalytique de cet ouvrage en raison de mon ignorance absolue des concepts de base de cet univers.

J'ai été très surpris de trouver ce commentaire :

« Actuellement, par exemple en France, l'assassinat d'un enfant dans une banlieue tranquille - laissant toujours supposer un crime sexuel, pervers - occupe la une des médias d'une façon complètement disproportionnée avec l'importance de l'événement, si dramatique soit-il. Quel que soit l'émotion qu'elle peut légitimement susciter, cette nouvelle n'a pas a priori vocation à venir dominer les préoccupations politiques, sociales, ou même sentimentales, émotionnelles, du lecteur ou de l'auditeur. La mise à la première place, à la une de l'actualité, de ce genre d'événement mériterait d'être analysée de près pour repérer ce qu'elle véhicule »

Si j'ai en partie envie d'adhérer à la première partie de la réflexion, j'ai été très déçu de ne pas avoir trouvé dans la suite de l'ouvrage cette analyse.

Les membres du bureau de l'association ESTELLE, ont engagé ces dernières années dans le cadre du suivi de l'enquête sur la disparition, toujours inexplicquée d'Estelle et ce près de 7 ans et demi après, une analyse.

J'aborderai 4 points :

1. La relation au temps

Le temps des familles n'est pas celui des enquêteurs et de la justice.

Il y a le temps de l'urgence absolue des premiers jours, celui de l'obstination entêtée du quotidien pour obtenir un dossier de procédure in reproductible, celui des périodes d'emballement médiatique.

Nous pensons que les familles et les enquêteurs ont besoin de relations pédagogiques réciproques pour comprendre leurs positions et exigences réciproques

2. La complexité à faire progresser les propositions d'amélioration des différents obstacles rencontrés au cours de ces 7 années :

a. **Mise en place d'une période de recouvrement des juges d'instruction sortant et entrant**, facilitant la transmission des dossiers

Mais cette remarque est peut être caduc si la décision de supprimer le juge d'instruction devient effective, ce qui n'est pas sans nous inquiéter.

b. **Création d'un corps de juges d'instruction de référence dans les dossiers de disparitions**, qui feraient bénéficier leurs collègues des expériences acquises dans ce type de dossier.

c. **Amélioration des dispositifs en place** : nous pensons par exemple au **plan « Alerte Enlèvement »** pour lequel l'association souhaite être associée au cercle de réflexion permettant son amélioration et son évolution.

Evaluation de la pertinence de la superposition des 5 critères de déclenchement, dimension européenne : le plan doit pouvoir être déclenché dans plusieurs pays en cas d'enlèvement à proximité d'une région frontalière. Nous savons que ce point est en cours de discussion mais nous constatons que la règle du « hâtons nous lentement » prime.

3. La notion de victimisation

Nous avons assisté à une promotion de la notion de victimisation qui a pu paraître dans un premier temps favorable à nos combats

Mais nous nous sommes posés la question de savoir si cette victimisation n'avait pas aussi un effet négatif qui nous bloque dans un certain type de rapport avec les pouvoirs publics, les médias et les citoyens et qui nous prive de notre liberté d'action et parfois contrarie même la reconstruction des familles concernées.

4. **L'absence d'analyse des conséquences d'une disparition d'enfant sur la vie d'une famille**

les conséquences psychologiques d'une disparition sont prises en charge par L'INAVEM dans les premiers temps, mais il serait utile de vérifier quelles sont les conséquences sur le long terme pour une famille entière d'une disparition et plus encore d'une disparition sans corps.

Ne serait il pas possible d'imaginer un suivi des familles qui rencontrent ces difficultés.

A titre personnel, je rêve d'une étude qui pourrait proposer, non pas la solution à cette situation, mais **les outils qui aideraient les familles à sortir de cette situation d'attente** épuisante qui dure pendant de trop nombreuses années.

Lors de nos réunions de travail, nous pensons aux familles qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre pour de multiples raisons.

Pour cela nos propositions concrètes pour l'année à venir sont les suivantes :

1. **la famille d'un enfant disparu ne doit pas être « condamnée » à diffuser elle-même les avis de recherche.**
Cette démarche est traumatisante et destructrice.
Nous devons tous ensemble réfléchir au dispositif pragmatique et efficace d'élaboration, de réalisation et de diffusion des avis de recherche.
2. **une liste des enquêtes en cours doit être dressée et nous devons obtenir un point d'avancement des dossiers** tous les six mois qui sera présenté et éventuellement commenté aux familles.
3. **les familles doivent être placées sur un pied d'égalité financier** pour supporter les frais de ces longues procédures

Nous pensons également à d'autres thèmes :

- **la mutualisation des investigations,**
- **la mise en commun des résultats obtenus dans différents dossiers,**
- **le passage à une gestion moderne des scellés.**

Pour conclure, revenons aux propos de Charles MELMAN.

Je me suis demandé si la situation qu'il dépeint n'est pas le résultat d'une absence de réflexion de fond sur l'organisation de notre société qui dans le même temps détruit la psychiatrie, ce qui favorise la possibilité d'action de certains prédateurs, et développe en réponse, un discours compassionnel de circonstance qui masque l'absence de moyens réels d'action des pouvoirs publics.

Alors, par le travail et l'énergie du monde associatif, travaillons ensemble à **mettre en place des solutions concrètes à la problématique des**

disparitions d'enfants qui amèneront de force de nouvelles pratiques des médias et des pouvoirs publics.